La Fête nationale du 11 Novembre

Une circulaire ministérielle aux recteurs demandant aux maîtres de rappeler aux élèves ce qu'ils doivent aux héros de la guerre

Paris, 9 novembre. — Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts vient d'adresser aux recteurs une circulaire à propos de l'anniversaire du 11 novembre 1918.

Aucune date, dit le ministre, ne peut être mieux choisie pour une de ces minutes de recueillement patriotique ou les bruits du labeur quotidien se taisent devant une méditation plus haute.

Conformément à une tradition établie par mes prédécesseurs, je souhaite qu'en ce jour, dans toutes les écoles et établissements de votre Académie, les maîtres rappellent aux élèves ce qu'ils doivent aux héros de la guerre. Ils sauront stimuler dans l'âme généreuse des enfants, le désir d'être dignes de tels exemples par leur amour de la Patrie, leurs sentiments d'humanité, leur dévouement aux grandes causes pour lesquelles leurs aînés sont morts. Il conviendra, en outre, de mettre en lumière, les efforts faits par la France, pour éviter le retour de semblables catastrophes.

A ROUBAIX

La manifestation des groupements cyclistes de Roubaix au Monument aux Morts. — Dans le but de marquer à ceux de leurs membres tombés au Champ d'honneur, leur admiration et leurs sentiments de pieuse reconnaissance, les groupements cyclistes de Roubaix organisent pour le 11 novembre, anniversaire de l'Armistice, une manifestation cycliste au Monument aux Morts de Roubaix.

Les sociétés ci-après désignées, qui ont décidé d'y prendre part, se rassembleront au boulevard de Strasbourg à 9 heures, dans l'ordre suivant, la tête du groupement à la hauteur de la rue de la Vigne:

La Fanfare Cycliste du Nord-Touriste, Les Joyeux Cyclistes, L'Amicale Turgot, Les Joyeux Pédaleurs, Les Roes Félés, La Pédale Oranaise, Les Amis de la Pédale, La Pédale Ouvrière, Les Dégonflés, La Pédale Franco-Belge, Le Nord Touriste.

Le départ aura lieu à 9 h. 30 et le cortège suivra l'itinéraire: rue de la Vigne, rue des Sept-Ponts, place Fosse-aux-Chênes, rue Fosse-aux-Chênes, rue du Pays, rue du Vieil-Abreuvoir, Grand'Place, Grande-Rue, place de la Liberté, boulevard Gambetta, Monument.

La cérémonie au monument se déroulera conformément aux dispositions arrêtées et dont chacun des présidents de sociétés a reçu un avis écrit.

Le retour se fera par la rue Dupleix, rue des Longues-Haies, rue du Moulin, rue Neuve rue de l'Hôtel de Ville et Grand'Place, où aura lieu la dislocation.

L'administration du « Nord-Touriste », dont plusieurs délégués assisteront à la manifestation, fait appel à ceux de ses sociétaires ne faisant pas partie des sociétés dénommées ci-dessus, pour venir, boulevard de Strasbourg, à bicyclette, se joindre au cortège, afin que la société-mère soit directement et le plus dignement possible représentée à cette manifestation de reconnaissance aux cyclistes roubaisiens morts pour la Patrie. Leur place sera en queue du cortège, vers la rue Galvani. Les habituels capitaines de route seront présents pour les encadrer. L'insigne est de rigueur.

— **Union des Sociétés Patriotiques et Militaires de Roubaix.** — Le président de l'Union des Sociétés Patriotiques et Militaires de Roubaix rappelle à ces sociétés que le rendez-vous est fixé cette année au rond-point du Parc Barbieux, à 9 h. 30 précises, de manière à prendre le départ exactement à 9 h. 45, le programme étant assez chargé. Après avoir salué au passage le monument Bossut, les gerbes se formeront autour du Monument aux Morts où une minute de silence sera observée.

De là, le cortège se dirigera comme les années précédentes au cimetière de Roubaix où l'hommage sera rendu sur les tombes des héros et des victimes du devoir. Le cortège se reformera ensuite rue Ampère, pour se diriger vers la Grande-Rue où aura lieu la dislocation.

Les drapeaux et des délégations de quatre membres par société sont invités à assister dans la nef centrale de l'église Saint-Martin à la messe de midi qui sera célébrée pour nos compatriotes tombés au Champ d'honneur. L'allocution de circonstance sera prononcée par le R. P. Deloor. Les chants seront exécutés par les chœurs mixtes de la Chorale Notre-Dame.

— La **Fédération des Combattants Belges** prie ses membres d'assister au cortège organisé par le Souvenir Français le mercredi 11 novembre. Rendez-vous au rond-point de Barbieux à 9 h. 30, n° 11 du deuxième groupe.

— **Les Décorés de la Médaille militaire.** — Réunion au siège, mercredi à 9 h. 15.

— **Société des Médaillés anciens soldats coloniaux français.** — Réunion mercredi à 9 h. 30, au pied du monument du commandant Bossut.

— **Harmonie des Anciens Soldats Français et Alliés.** — Les musiciens, tambours et clairons, sont priés de se trouver mercredi 11 novembre, à 9 h. 15, en grande tenue au rond-point du Parc Barbieux, pour la manifestation en l'honneur des soldats morts pour la Patrie.

— **Pédale Oranaise.** — La Commission rappelle à ses membres que mercredi 11 novembre, le rassemblement aura lieu à 8 h. 45 au siège, 68, rue d'Oran.

— **Les Joyeux Cyclistes.** — Le mercredi 11 novembre, rassemblement de tous les sociétaires et anciens sociétaires à 8 h. 30, pour la manifestation au Monument aux Morts. Tenue et bicyclette.

La Commission prie les sociétaires d'être à l'heure exacte vu la manifestation des sociétés patriotiques.

A CROIX

A l'occasion du 11 novembre 1925, les bureaux de la Mairie seront fermés toute la journée. Le bureau de l'Etat-Civil restera ouvert de 9 h. à 11 h., pour recevoir les déclarations de naissance et de décès.

— **Grande fête de l'Union Paroissiale de St-Pierre.** — L'Union Paroissiale de Croix Saint-Pierre donnera le 11 novembre, jour de l'Armistice, une fête populaire gratuite pour toutes les familles des adhérents à l'Union paroissiale. Cette fête se composera de concours et jeux divers pour les hommes, les femmes, les enfants; une séance récréative gratuite, guignol, lancements de ballons. Une surprise qui sera du goût de tous, et la journée se terminera par la distribution des prix des concours. La fête commencera à 10 h., au Cercle Léon XII, rue Ferrer et reprendra à 2 h. 30.

A HEM

La Commission des fêtes a pris les dispositions suivantes pour la manifestation au cimetière, le 11 novembre: A 11 h., rassemblement des sociétés face à la Mairie, pour la formation du cortège, qui se rendra au pied du monument dans l'ordre suivant: Les Pompiers, la Musique Municipale, les enfants des écoles, le Conseil Municipal, les Mutilés et Anciens Combattants, les amicales laïques et leurs fidèles, les sociétés de secours mutuels et les sociétés diverses.

— **A la Musique Municipale.** — Demain mercredi, à 8 h. 30, au local, répétition de la Marche Funèbre de Jeanne d'Arc, qui sera exécutée à la messe de 10 h. A 11 h., cortège, exécution de le cantate « Hymne aux Morts », de M. Isoré, avec les enfants des écoles. A 16 h., répétition générale des morceaux qui seront exécutés à la Sainte-Cécile. A l'issue de la répétition, souper par souscription.

A LEERS

Le 11 novembre les membres de l'Amicale des garçons, les gymnastes « Les Volontaires » et la clique, se réuniront à l'école des garçons. Départ pour le cortège et le cimetière à 13 h. 30.

A ASCQ

A 10 h., obit commandé par la société des Anciens Combattants, le Conseil et la Musique y assisteront. A l'issue, discours de M. Maes, président des Combattants. Visite au cimetière aux morts ramenés du front. A 14 h., banquet.

A CYSOING

A 14 h. 15, rassemblement des diverses sociétés. Visite aux tombes des soldats morts pour la France à l'ancien cimetière. Visite au nouveau cimetière. La population est priée de pavoiser.

A TOURCOING

Le cortège

Le cortège, organisé pour demain mercredi 11 novembre, par l'Administration municipale, se réunira, à 10 h. 30, place de la Victoire.

Le cortège se dirigera, à 11 heures, vers l'Hôtel de Ville, où aura lieu à 11 h. 15, une remise de décorations, qui sera suivie, à 11 h. 45, d'un concert donné dans le Square de l'Hôtel de Ville.

CONVOCATIONS DE SOCIÉTÉS

— **Union Mutuelle des Chauffeurs-Conducteurs.** — Réunion au local, 105, rue de Roubaix, à 9 h.; casquette et insigne de rigueur. Présence obligatoire.

— **Fanfare Cycliste de Tourcoing.** — Rendez-vous à 10 h., en vélo et en tenue, au Café Julien Delannoy, place Sébastopol.

— **Société de Secours mutuels St-Louis.** — Réunion à 10 h. 30, place de la Victoire, devant le n° 44.

— **Orphéon Tourquennois.** — Réunion à 10 h. 30, place de la Victoire, face au n° 20.

— **Société de gymnastique Jeunesse du Blanc-Seau.** — Rendez-vous des gymnastes adultes et vétérans, à 10 h. 30, place de la Victoire, face au n° 38. Les frais de déplacement seront remboursés. Tenue: vareuse et culotte blanche, ceinture rouge, bas noirs, casquette et insigne de rigueur.

— **Mutilités d'Honneur et du Travail.** — Réunion à 10 h. 30, en face du n° 41, place de la Victoire.

— **Harmonie La Tourcoing.** — Réunion à 10 h. 15, place de la Victoire, face au n° 20; en tenue, instrument et petit pupitre.

— **Anciens officiers, sous-officiers et soldats.** — Réunion à 10 h. 30, devant le n° 36, place de la Victoire.

— **Société de Secours mutuels la Prévoyance.** — Rassemblement à 10 h. 30, place de la Victoire, face au n° 42.

A LA FÉDÉRATION DES COMBATTANTS

— **Groupe du Blanc-Seau.** — Les jeunes filles qui ont bien voulu accepter de vendre les petites fleurs, sont priées de trouver au siège, 107, rue de Mouvaux, à 8 h. du matin. Pour l'après-midi, les adhérents sont priés de se réunir au siège à 3 h. 30. Les remplaçants sont invités à assister à la réunion générale à 4 h., au Château Scott.

— **Groupe des quartiers du Sacré-Cœur.** — Ce soir mardi, 10 novembre, à 7 h. 30, au Palais d'Eté, rue Charles-Wattine, soirée récréative pour tous les adhérents et leur famille. Distribution de jouets aux enfants. Pour les adhérents désirant assister à la messe que fait célébrer la Fédération, rassemblement au siège, à 9 h.; départ à 9 h. 10. Rassemblement général à 10 h. 30, derrière le fanion, place de la Victoire, lieu de formation du cortège. Distribution de tickets pour la grande tombola qui se fera le soir même du 11 novembre, à 8 h., au siège, 70, rue de Calais.

— **Groupe des Plats.** — Le 11 novembre à 10 h. 30, rassemblement du Groupe face aux numéros 8 à 15, place de la Victoire, pour le cortège. Après le défilé, le Groupe se rendra, comme les années précédentes, à l'Ecole de la rue des Plats, pour y déposer une gerbe à la mémoire des Anciens Elèves de l'Ecole tombés au champ d'honneur. Insigne de rigueur. Dans l'après-midi, une fête de famille sera donnée au local, 129, rue du Touquet: A 2 h., jeu de oiseaux pour les dames et jeunes filles; concours de 421 pour tous les Combattants. A 3 h., distribution de jouets aux enfants. Le soir, à 7 h. 30, repas intime pour les adhérents et leur famille. Coût de l'inscription, 3 fr. 50 pour les membres de la famille des adhérents, l'inscription étant gratuite pour ces derniers.

— **Groupe des Mutilés.** — Le Groupe ayant été officiellement invité par l'Administration Municipale à assister au cortège organisé à l'occasion de la Fête de la Victoire, il prie ses adhérents de vouloir bien se réunir à 10 h. 15, face au n° 3 de la place de la Victoire. Insigne et décorations de rigueur.

— **Groupe des Phalempins.** — Le 11 novembre, à 10 h. 30, rassemblement de tous les Combattants place de la Victoire. L'après-midi aura lieu, de 2 à 6 h., chez M. Victor Séragiet, place des Phalempins, un concours de jeux de piquet, avec 30 francs de prix. De 2 à 9 h. du soir, « Aux Grands Archers », 43, rue des Phalempins, grand jeu de fléchettes et de dés, avec poules, poulets, canards et nombreux lots, au profit des Orphelins de la Guerre et enfants des Combattants. Le soir, à 7 h., grand banquet fraternel entre tous les Combattants du quartier inscrits, banquet gratuit. A 8 h., les familles sont invitées au grand concert et à la fête de famille pour tous les Combattants du Groupe.

— **Groupe du Blanc-Seau.** — Dimanche dernier, le Groupe des Anciens Combattants du Blanc-Seau a fait célébrer une messe solennelle pour les soldats tombés au champ d'honneur. Une nombreuse affluence assistait, à 10 h., à cette messe dite en l'église St-Eloi. La Chorale de la paroisse, sous la direction de M. Ghestem, a interprété d'une façon parfaite la Messe de Th. Dubois. L'exécution du « Barbier de Séville », de Rossini, et de l' « Adagio de la Sonate Pathétique » de Beethoven, fait honneur aux musiciens du Groupe Musical des Combattants, et particulièrement à son dévoué directeur, M. Vandenwèghe. Après l'Evangile, M. l'abbé Debrune, de la paroisse du Sacré-Cœur, rappela le souvenir des morts, pourquoi et comment ils ont donné leur vie. La quête faite au cours de la messe, au bénéfice de la Caisse des Orphelins, a rapporté 242 fr. 25. La Commission adresse ses remerciements aux donateurs qui, en cette circonstance, ont tenu à prouver leur sympathie aux Combattants et aux Orphelins de Guerre.

— **Groupe de la Croix-Rouge.** — Le Groupe des Anciens Combattants du quartier de la Croix-Rouge a fait célébrer, dimanche dernier, à 10 h., en l'église St-Joseph, une messe pour les enfants du quartier tombés au champ d'honneur. Une grande affluence a répondu à l'appel de la Commission. Dans un sermon de circonstance, M. l'abbé Deberripon rappela le sacrifice des 253 Poilus, la noble cause qu'ils défendirent et les leçons qui en découlent. L'Harmonie de la Croix-Rouge, sous la maîtrise de M. Martin, interprêta les plus beaux morceaux de son répertoire et ce, à la satisfaction de tous. Une mention spéciale doit être donnée à la Chorale paroissiale, pour son interprétation. M. Dupret, appelé à la réunion des correspondants des Pupilles de la Nation, n'a pu prononcer le discours d'usage. M. Bève, vice-président, en déposant une gerbe aux plaques commémoratives, renouvela le vœu de maintenir intacts les droits des morts on disparus, et d'être fidèles aux devoirs que les Anciens Combattants se sont tracés. Le 11 novembre, rassemblement à 10 h. 30, place de la Victoire; à 13 h. 30, fête intime.

— **Groupe du Brun-Pain.** — Départ à 10 h. 30 précises, place de la Victoire. Insignes et décorations de rigueur. L'après-midi, à 2 h. 30, au siège du Groupe, Café Duforean, place Ste-Anne, sous la présidence de Mme Cyrille Beuque, distribution des jouets aux enfants des Combattants qui se sont fait inscrire. Le soir, à 7 h., souper intime offert par le dévoué président d'honneur, M. Cyrille Beuque, présidé par M. Bernard Dewavrin, président de la Fédération, et M. Eugène Delporte, président du Comité d'action. Seuls seront admis les Combattants qui ont donné leurs noms en temps voulu, pour l'organisation de cette belle soirée.

— Les Anciens Combattants du Brun-Pain avaient voulu honorer dignement leurs morts en faisant célébrer, dimanche, une messe en l'église Ste-Anne. Tous les membres du Groupe étaient présents et à leur tête le dévoué président, M. Fidèle Langlais. Les chants furent exécutés d'une façon parfaite et impressionnante, par la chorale dévouée « Les Volants », sous la direction de M. Edmond Catteau, leur sympathique chef. Après l'Evangile, M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse, rappela en termes émus, le sacrifice des morts de la Grande Guerre. Après la messe, les Anciens Combattants déposèrent des fleurs au monument élevé dans l'église par la générosité de tous les habitants du Brun-Pain et se recueillirent pieusement quelques instants, en évoquant le souvenir des chers disparus.

— **Groupe de la Tossée.** — Dimanche, à la grand'messe que le Groupe des Combattants de la Tossée faisait célébrer à l'intention des enfants de la paroisse morts pour la France, une très belle audition a été donnée par l' « Union Chorale de la Tossée », pendant laquelle a été beaucoup apprécié M. Carlos Florin, ténor-solo. A l'Offertoire, M. Eloi Buytaert, directeur de la Société, accompagné par Mme Albert Delporte, violoniste, a chanté avec âme le « Panis Angelicus » de César Franck. L'assistance a particulièrement goûté le « Benedictus » de A. Yung, finement nuancé par M. Henri De Ryche, baryton-solo. A l'issue de la cérémonie, l' « Hymne aux Morts », de Victor Hugo, a produit une très grande impression.

— **Cercle des Officiers.** — Le Conseil d'administration du Cercle des Officiers rappelle à ses membres les cérémonies qui auront lieu mercredi prochain, 11 courant, à 9 h. 15, en l'église St-Christophe, en mémoire des enfants de Tourcoing morts au champ d'honneur, et à 10 h. 30, au défilé du cortège devant l'Hôtel de Ville. Tenue militaire, gants blancs.

A MOUVAUX

Société d'Anciens Militaire « Le Drapeau ». — Mercredi 11 novembre, (fête de l'Armistice), réunion au siège, à 9 h. 30, pour se rendre en groupe à l'église du Sacré-Cœur, où une messe sera célébrée à 10 h., à la mémoire des enfants de Mouvaux morts pour la France. Après la messe, rassemblement rue Vauban, pour la formation du cortège organisé par la Municipalité.

EN BELGIQUE

A Herseaux. — A l'occasion de la fête de l'Armistice l'Administration communale invite toutes les sociétés de la commune, enfants des écoles, corps constitués, décorés, veuves et orphelins de guerre, famille des victimes, déportés, anciens militaires et anciens combattants, administrations publiques et police à assister au défilé qui se rendra en cortège par la rue Royale, rue des Fleurs et Grand'Rue, au monument commémoratif des victimes de la guerre. Réunion à la Maison communale à 10 h. 30.

Les incidents d'Halluin

Nous avons annoncé, il y a deux jours, le renvoi des inculpés devant le tribunal correctionnel, pour y répondre des délits d'entraves à la liberté du travail, coups et violences à particulier.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Dufayet, juge chargé de cette affaire, sur réquisition conforme du procureur de la République, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur du maire communiste d'Halluin, M. Desmettre, suspendu par le Préfet en raison de son attitude lors des incidents du 12 octobre.

UN OUVRIER TOMBE D'UNE HAUTEUR DE TRENTE MÈTRES ET S'ÉCRASE SUR LE SOL

Grenoble, 9 novembre. — Un ouvrier électricien, Henri Renault, 32 ans, occupé à l'enlèvement des lampes à la tour de l'Exposition, est tombé dans le vide d'une hauteur de trente mètres. La mort a été instantanée. M. Renault habitait Paris, rue Servan.

UNE RECOMPENSE BIEN MÉRITÉE

Une fillette de neuf ans sauva quinze personnes au cours d'un incendie

Dans la liste des récompenses accordées pour actes de dévouement publiée au *Journal Officiel*, on remarque Mlle Renée Babault, demeurant à Diénay (Côte-d'Or), et qui n'est âgée que de 9 ans.

Le 29 avril, un incendie formidable détruisait, en pleine nuit, le vaste château de Diénay, appartenant à M. Babault, ancien explorateur, père de la jeune Renée. Le feu s'était déclaré en l'absence de ses parents, en villégiature à Nice. C'est Renée Babault qui, la première, donna l'alarme alors que tout un étage était déjà en flammes, alla réveiller ses petits frères, Roger, 7 ans, et Paul, 5 ans, dans la chambre voisine de la sienne, ainsi que tout le personnel, par un escalier déjà atteint par les flammes.

Sans le sang-froid de la fillette, une quinzaine de personnes auraient péri dans le sinistre.

Congrès des Catholiques du diocèse de Lille

Il est rappelé, à propos de la séance de clôture du Congrès, qui aura lieu à l'Hippodrome Lillois, le dimanche 22 novembre, à 2 h. 30:

1° Que cette séance est réservée exclusivement aux hommes et aux jeunes gens;

2° Qu'on entrera sur la présentation de la carte de la Fédération nationale ou de la Jeunesse catholique;

3° Que les places payantes à 6 fr., 4 fr. et 3 fr. ne pourront être retenues que par correspondance. S'adresser à partir du 9 novembre, au Secrétariat de la Fédération, 50, rue de la Barre, à Lille, qui enverra les cartes par poste, d'après l'ordre d'arrivée des demandes. Prière de se hâter, le nombre des places étant limité.

LA CATASTROPHE D'HARDELOT

Hier lundi, M. Rozet, juge d'instruction de Boulogne, a terminé l'instruction de cette affaire et a signé le dossier pour renvoi devant le tribunal correctionnel.

Le magistrat inculpe le R. P. Laporte, d'homicide par imprudence. C'est donc le Parquet maintenant qui, incessamment, va fixer la date à laquelle auront lieu les débats de cette affaire.

LA RÉCOLTE COTONNIÈRE

Les rapports du Bureau d'Agriculture de Washington et du Département du Commerce

L'Agence Générale Cotonnière, Ch. Bouiton et H. Lavallard nous communique:

« Lundi soir, a été publié le dixième rapport du Bureau d'Agriculture de Washington donnant l'estimation de la récolte au 31 octobre.

» Le chiffre émis est de 15.386.000 balles contre 15.226.000 balles au 15 octobre et 12.816.000 balles au 31 octobre l'an dernier.

» Le septième rapport du Département de Commerce donne un nombre de balles égrenées au 31 octobre, de 11.199.000 balles, contre 9.520.000 balles au 17 octobre et 9.695.000 à la même époque l'an dernier.

» Depuis la publication du rapport, arrêté au 15 octobre, les nouvelles qui sont parvenues de la région cotonnière indiquaient une détérioration et les estimations particulières du rendement eut été généralement diminuées.

» Le marché, de ce fait, attendait un rapport de 15.000.000 de balles environ.

» Le chiffre est donc au-dessus de l'attente générale et a provoqué une baisse de 100 points à New-York et de 42 points à Liverpool. »

CLOTURE ANTICIPÉE DE LA CHASSE DE LA PERDRIX ET DU LIÈVRE

Le préfet du Nord vient de prendre un arrêté stipulant que dans toute l'étendue du département, la chasse de la perdrix sera fermée le dimanche 6 décembre 1925, au soir, et celle du lièvre le dimanche 27 décembre 1925, au soir.

LES BOUTIQUES D'ARMURIERS doivent être protégées contre les cambriolages

Suivant un arrêté de M. le Préfet du Nord, à la devanture des magasins où sont exposés des armes à feu et des projectiles qui leur sont destinés, ces armes et ces projectiles devront être retirés des devantures des dits magasins si elles ne sont pas closes par un rideau ou un grillage de fer.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 10 NOVEMBRE :

Aujourd'hui, saint Juste; demain, Fête de la Victoire.

314e jour de l'année.

Soleil: Lever à 6 h. 52; coucher, à 16 h. 16.

Lune: Dernier quartier le 8; nouvelle el 16.

Bulletin météorologique pour la journée du 10 (région Nord): Temps froid; vent de secteur Nord-Ouest. 6 à 8 mètres; ciel très nuageux avec éclaircies rares, giboulées ou averses. Température nocturne en baisse, gelée; minimum, moins 2°.

Caisse d'Epargne: séance de versements et de remboursements: de 9 à 10 h. 30 et de 14 à 15 h. 30.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de protection de l'Enfance:

A 10 h., crèche de la rue Marie-Buisine.

A 15 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies:

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel:

A 14 h., consultation pour adultes.

A 20 h., Hippodrome-Théâtre: « Werther ».

L'Œuvre des Eglises pauvres

Exposition des ornements (Paroisse Notre-Dame)

Dimanche 15 novembre, dans la salle des Œuvres de l'église Notre-Dame, s'ouvre l'exposition des ornements destinés aux églises pauvres des diocèses de Lille et de Cambrai. Cette exposition restera ouverte le lundi 16, le mardi 17, le mercredi 18 et le jeudi 19, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Tous ceux qui auront le bon goût de la visiter, admireront à la fois, et le nombre considérable des ornements confectionnés depuis l'année dernière et l'art délicat qui les a conçus et exécutés, et les longues heures de travail patient et fini, qu'une telle œuvre exige.

Ils voudront tous prendre leur part du mérite de cette œuvre, en lui fournissant généreusement la matière première, c'est-à-dire les tissus nécessaires ou les subsides pour se les procurer.

C'est à la fois une œuvre de piété et de charité. La clôture de l'exposition aura lieu le jeudi 19 novembre, après le salut qui sera chanté à 17 h. 30 à l'église Notre-Dame.

Le dimanche 15 novembre, la grand'messe sera chantée avec le concours de la Scola grégorienne des jeunes filles, et la Chorale Notre-Dame se fera entendre à la messe de 11 h. 30. Le sermon sera donné par le R. P. Fouques du Parc, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

RÉUNION GÉNÉRALE DU « CERCLE STÉNOGRAPHIQUE ROUBAISIEN »

Une belle manifestation

Dimanche dernier eut lieu, à l'annexe de l'Institut Turgot, la réunion générale annuelle du « Cercle Sténographique Roubaisien ».

Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel du Comité, présidé par M. Eucher, président-fondateur, officier de l'Instruction publique, entouré pour la circonstance, des membres de la Commission.

Mlle Leveugle, trésorière générale, officier d'Académie, fait part de la réapparition du Bulletin dont le service est assuré gratuitement aux membres actifs. Elle fait un pressant appel à tous pour que chacun y collabore d'une façon efficace de façon à lui donner toute l'ampleur qu'il mérite.

Mlle Leveugle insiste également sur la fréquentation des cours d'entraînement du C.S.R., qui sont organisés chaque lundi, à l'Institut Turgot, 1 ter, rue de l'Espérance.

Elle procède aussitôt à la répartition des récompenses attribuées aux lauréats des examens de la session d'avril. Les deux lauréates des épreuves de sténo-dactylographie, Mlles Baptiste Fernande et Tellier Denise, obtiennent chacune un prix de 50 fr., offert par la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix; Mlle Baptiste Fernande reçoit, en outre, une médaille du C.S.R.

Mlles Raymonde Deffrennes et Nelly Baudumont, lauréates de l'examen commercial supérieur, reçoivent une médaille d'argent.

Au nom de l'assemblée, M. Eucher adresse d'abord de chaleureuses félicitations à Mlle Marie D'Haze, vice-présidente, promue récemment officier d'Académie. Puis, il lui remet les insignes de son grade et lui donne l'accolade. Mlle D'Haze reçoit, en outre, un superbe souvenir et une magnifique gerbe de fleurs offerts par les membres du Cercle et ses élèves et anciennes élèves.

Mlle D'Haze, très émue, remercie ses collègues de leur témoignage de sympathie et leur réitère l'assurance de son entier dévouement.

Rappelant l'origine du C.S.R., M. Eucher ajoute: « Dans le domaine des affaires, les meilleures idées sont parfois compromises par le manque d'harmonie dans les rapports entre associés. » Le fondateur du C.S.R. constate avec joie qu'il est toujours resté en communion d'idées avec ses fidèles collaborateurs du début et a rencontré les plus précieux encouragements dans toutes les classes de la société.

Il souligne les longues étapes parcourues depuis l'époque déjà ointaine de la création des premiers cours de sténographie à Roubaix, la ténacité apportée pour faire triompher définitivement l'œuvre de progrès réalisée au profit de toute une population.

Les cours de Secrétariat commercial, qui auront lieu incessamment, permettront de rendre encore des services plus appréciés en s'inspirant davantage des nécessités des affaires.

Un service de placement assurera aux industriels le recrutement d'un personnel d'élite.

En terminant, M. Eucher annonce que la Ville de Roubaix est désignée pour organiser le Congrès de l'Union des Sociétés de Sténographie de France qui se tiendra en 1927.

Le renouvellement du Comité eut lieu ensuite et donna les résultats suivants: Président d'honneur, M. A. Demey, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing; président, M. Jules Eucher, officier de l'Instruction publique; vice-présidents, Mlle Marie D'Haze, officier d'Académie; M. Albert Gruet; trésorier générale Mlle Estelle Leveugle, officier d'Académie; trésorière-adjointe, Mlle Devallée; secrétaire, M. Vanbecke; secrétaire-adjointe, Mlle Claire Vansverbeck; bibliothécaires archivistes, Mlle Sergent et Hélynck; commission, M. Charles Huot, Mlles Antonia Chastelain, Rousse, Notebaert, Surantyn, Bacque, Mireille Devos, MM. Vederine, Lamarque, Delespaul et Boutterille.

Une tombola tirée entre toutes les personnes présentes, obtint un grand succès.

DERNIÈRE HEURE

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES DE LA CHAMBRE

La taxe personnelle de 20 francs est repoussée
Un contre-projet de M. Vincent Auriol est rejeté

Paris, 9 novembre. — La Commission des finances a repris l'examen du titre I du projet gouvernemental.

Après avoir réservé l'article 1, c'est l'article 2 qui a été mis en délibération. Cet article prévoit l'établissement d'une taxe personnelle pour quatorze ans, à partir du 1er janvier 1926. Le taux de cette taxe est de 20 francs par an et par tête d'habitant. La Commission a repoussé cet article 2.

L'article 3 a été mis alors en délibération. M. Vincent-Auriol, soutenu par les représentants socialistes, a alors proposé comme contre-projet un texte destiné à remplacer les dispositions contenues dans cet article, par l'institution d'un prélèvement sur le capital sous la forme d'une participation de l'Etat à toutes les sources de la richesse.

Ce texte a été repoussé par 15 voix contre 15 et plusieurs abstentions.

Ont voté pour le contre-projet de M. Vincent-Auriol: MM. Archimbaud, Vincent-Auriol, Blum, Montet, Dezarnaulds, Philipponeaux, Palmade, Rameil, Loeguin, Paganon, Malvy, Lassalle, Henry Simon, Deyris et Ducos.

Ont voté contre: MM. Borély, Bouilloux, Lafont, Landry, Fallières, Lamoureux, Prévet, Bonnefous, Champetier de Ribes, Bokanowski, Nogaro et Monicault, Georges Bureau, Pietri, Henry Paté, de Chappedelaine.

Etaient absents de la Commission au moment du vote: MM. Compère-Morel, Candace et Dariac.

Les projets financiers du Gouvernement et la Commission des Finances de la Chambre

Paris, 9 novembre. — La Commission des Finances de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Malvy, a poursuivi l'examen du projet financier.

A l'article premier, la Commission a rejeté la taxe personnelle; elle a adopté par 12 voix contre 9, le principe d'une contribution extraordinaire sur tous les biens mobiliers et immobiliers. L'ensemble de cet article a été réservé.

L'article 2, concernant l'établissement de la taxe personnelle étant supprimé, divers amendements ont été proposés.

A l'article 3, relatif à la faculté pour le contribuable de se libérer en un versement unique, soit en 3 annuités, soit en 14 annuités, M. Vincent-Auriol développant son amendement, a précisé que les dégrèvements pourraient aller selon les cas, jusqu'à 100.000 fr. et qu'il était prêt à accepter sur les évaluations, tous les autres amendements.

Par 15 voix contre 15, après appel nominal, la Commission n'a pas pris en considération ce texte.

Sur le même article 3, la Commission a pris en considération le texte ci-après de M. Henri Simon:

Les contributions seront évaluées comme si chaque contribuable devait se libérer en 14 ans, mais le contribuable pourra à tout moment se libérer, en bénéficiant, suivant l'époque de cette libération, d'un escompte qui sera fixé dans un barème publié avec le décret prévu à l'art. 12 de la présente loi.

Elle a également adopté un amendement de M. Palmade ainsi conçu:

Pour les biens autres que des valeurs mobilières, la libération complète sera obligatoire au moment de la première mutation à titre onéreux ou de la première mutation à titre gratuit entre vifs ou par décès.

En ce qui concerne les mutations par décès, le délai prévu par la loi sur les successions est accordé aux contribuables.

Sur le dernier paragraphe de l'art. 3, la Commission a adopté un amendement de M. Prevet, ainsi conçu:

Les entreprises industrielles et commerciales ne pourront profiter de la faculté de libération anticipée prévue au paragr. 2 du présent article que lorsqu'elles auront au moins trois années d'existence.

L'ensemble de l'art. 4 (libération de la contribution en matière de propriété bâtie et non bâtie) a été adopté.

Les projets financiers du Gouvernement ne viendront pas avant jeudi devant la Chambre

Paris, 9 novembre. — Malgré les longues et fréquentes séances tenues depuis trois jours par la Commission des Finances de la Chambre, la délibération sur le projet d'assainissement financier ne progresse que lentement.

A la suite de la réunion de la matinée, le Gouvernement s'est décidé à modifier les attributions de la Caisse d'amortissement dont la constitution est prévue dans son projet, en sorte que la Commission, qui avait entrepris l'examen du titre 2 concernant la Caisse d'amortissement, a suspendu ses études pour se consacrer à celle du titre premier relatif à la contribution exceptionnelle. Elle a supprimé la taxe de 20 fr. par tête.

Les socialistes et une partie des radicaux-socialistes demeurent partisans d'une consolidation des bons à court terme, solution à laquelle sont opposés à la fois les membres du Gouvernement et de nombreux députés appartenant à tous les partis, à l'exception de l'extrême-gauche.

Le système d'une inflation limitée et temporaire qui se trouvait jusqu'à présent inclus dans le projet gouvernemental soulève également des critiques.

Aussi, de nombreuses hésitations se sont elles manifestées au cours de la journée, tant à la Commission que dans les réunions de groupes.

Demain, les représentants des gauches se réuniront, à 14 heures. Il semble difficile que la Commission des Finances puisse en terminer avec la discussion en cours dans la journée de demain.

On ne prévoit donc pas que le débat en séance publique puisse être abordé avant jeudi au plus tôt.

Les entretiens du Président du Conseil

Paris, 9 novembre. — M. Painlevé s'est rendu cet après-midi à la présidence de la Chambre où il a conféré avec M. Herriot et au ministère des Affaires étrangères où il a eu un entretien avec M. Aristide Briand.

Dans la soirée, le Président du Conseil a reçu M. Malvy président de la Commission des Finances de la Chambre.

L'AMNISTIE A PROPOS DU 11 NOVEMBRE

Paris, 9 novembre. — En application de la loi d'amnistie du 5 janvier 1925, et à l'occasion du 11 novembre 1925, 232 mesures gracieuses, dont 87 entraînant l'amnistie, ont été accordées. Sont de plus, en cours d'instruction, 499 propositions de mesures gracieuses. Si ces propositions sont acceptées, 184 d'entre elles entraîneront l'amnistie.

AU MAROC

M. STEEG A FEZ

Fez, 9 novembre. — M. Steeg a fait son entrée solennelle à Fez.

Le cortège arrivant à Bab-Setma, a été reçu par les généraux Naulin, de Chambron et le pacha El Bagdadi, puis traversant Makifa, il s'est rendu à la résidence où il a été reçu par les autorités officielles et toutes les hautes personnalités locales.

M. Steeg s'est rendu chez le général de Chambrun, où il a assisté à un déjeuner auquel étaient convives de nombreuses personnalités, notamment le pacha de Fez. Dans la soirée, il a visité la ville indigène.

L'AGITATION REVOLUTIONNAIRE

Les condamnations à Paris

Paris, 9 novembre. — La 10e chambre correctionnelle vient de prononcer un certain nombre de condamnations pour provocation de militaires à la désobéissance.

M. René Belanger, gérant de l'*Humanité*, et Michel Marty, pour articles parus dans l'*Humanité* du 7 septembre, ont été condamnés à huit mois de prison et à 1.00 fr. d'amende chacun.

M. Radi, gérant du journal *L'Avant-Garde*, pour articles parus dans ce journal a été condamné à huit mois de prison et à 1.000 fr. d'amende.

M. Philippe Bourgoing, pour avoir collé des affiches incitant à la « fraternisation », a été condamné à quatre mois de prison et à 1.000 fr. d'amende.

M. Gaston Monmousseau, secrétaire de la C. G. T. U., pour articles parus dans *La Vie Ouvrière* du 29 juillet, a été condamné à huit mois de prison et 1.000 fr. d'amende.

M. Robert Bosret, 18 ans, pour affichage de papillons « Fraternisez », dans une cure du Nord-Sud, a été condamné à quatre mois de prison.

LE COMPLOT CONTRE M. MUSSOLINI

Rome, 9 novembre. — Dans toutes les églises d'Italie, ont été célébrés hier et aujourd'hui, des offices religieux en remerciement à Dieu d'avoir sauvé la vie de M. Mussolini.

Plusieurs députés libéraux ont demandé leur inscription au parti fasciste.

LE CARDINAL MERCIER A REIMS

Reims, 9 novembre. — Le cardinal Mercier, archevêque de Malines, accompagné de son évêque auxiliaire,